



acted



CODE DE
CONDUITE
DESTINÉ AU
PERSONNEL
D'ACTED

Version 7.2 | 2025

Indépendante, privée, et à but non lucratif, l'ONG française Acted œuvre dans le respect d'une impartialité politique et religieuse stricte, selon les principes de neutralité, de non-discrimination et de transparence, et les valeurs de responsabilité, d'impact, d'esprit d'entreprise et d'inspiration.

Acted répond aux besoins humanitaires des populations dans les situations de crise et au respect de leur dignité, tout en favorisant et mettant en œuvre des opportunités pour un développement durable, en investissant dans les potentiels de l'Homme. Acted s'engage à répondre aux urgences et à développer la résilience face aux situations de crise, à co-construire une gouvernance effective, et à promouvoir une croissance inclusive et durable. Enfin, Acted s'engage à promouvoir un monde 3Zéro : zéro exclusion, zéro carbone et zéro pauvreté.

L'engagement d'Acted est guidé par quatre valeurs fondamentales :

- **Responsabilité** : nous nous assurons qu'avec les moyens et ressources qui nous ont été confiés, l'aide humanitaire délivrée soit efficace et responsable.
- **Impact** : nous nous assurons de trouver les solutions les plus durables possible pour les communautés et les personnes avec qui nous nous engageons.
- **Esprit d'entreprise** : nous sommes entreprenants et engagés dans notre travail dans le cadre de valeurs communes et dans un état d'esprit visant à surmonter les défis.
- **Inspiration** : nous faisons tout notre possible pour inspirer ceux avec qui nous travaillons de notre vision, nos valeurs, nos approches et nos choix, notre façon de faire, nos actions et nos plaidoyers.

Le présent Code de conduite a pour objet de présenter de manière claire les principales règles de conduite et de comportement auxquelles l'ensemble du personnel d'Acted doit se conformer.

Ce Code de conduite est régi par :

- La politique d'Acted de protection de l'enfant ;
- La politique d'Acted de prévention et de lutte contre les conflits d'intérêts ;
- La politique d'Acted de protection des données ;
- La politique d'Acted de genre ;
- La politique d'Acted de lutte contre la fraude et la corruption ;
- La politique d'Acted relative aux griefs ;
- La politique d'Acted de protection contre l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels ;
- La politique d'Acted anti-terrorisme et de lutte contre le blanchiment ;
- La politique d'Acted de protection environnementale et sociale :
- Les procédures, manuels (par exemple, Finances, Logistique, Administration & Ressources Humaines, Sécurité & Sûreté), *handbooks* (par exemple, Transparence & Conformité, Appréciation, Suivi & Evaluation, Gestion de projet, Développement de projet) et chartes (par exemple, Utilisation des systèmes d'information) d'Acted ;
- Le Code de conduite du mouvement international de la Croix Rouge et du Croissant Rouge et des ONG de l'aide humanitaire, dont Acted est signataire ;
- Six principes fondamentaux du Comité permanent inter-organisations des Nations unies (IASC) sur la protection contre l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels.

Au sens du présent Code de conduite, le personnel d'Acted recouvre tous les salariés, bénévoles, stagiaires et consultants indépendants d'Acted, de ses organisations sœurs et des organisations membres du réseau Acted qu'ils soient employés à l'international ou au niveau national, qu'ils soient basés au siège ou sur les terrains d'intervention d'Acted.



Il est obligatoire pour l'ensemble du personnel d'Acted :

- Vous devez soigneusement lire et comprendre l'intégralité du contenu de ce Code. Si vous avez des questions, il est de votre responsabilité d'en faire part à votre responsable qui vous apportera les précisions requises.
- En cas de non-respect de l'une des dispositions énoncées dans ce document, vous pouvez encourir une mesure disciplinaire, une procédure de licenciement voire une action en justice.
- Il est de votre devoir de signaler toute violation du présent Code à votre supérieur hiérarchique ou via les mécanismes de signalement définis par Acted :
 - grievance@acted.org pour les griefs relatifs à la conduite personnelle et/ou professionnelle (c'est-à-dire les griefs relatifs à la conduite personnelle et professionnelle liés au travail ou aux conditions d'emplois),
 - <https://transparency.acted.org/> ou transparency@acted.org pour le signalement de problèmes de corruption, de fraude, de conflit d'intérêts, d'exploitation, abus et harcèlement sexuels (SEAH) et de protection de l'enfance,
 - le rapport d'incident sécurité (SIR) pour tout élément lié à la sûreté et la sécurité,
 - le Mécanisme de retour d'informations pour tout élément lié aux bénéficiaires.
- Il est aussi de votre devoir d'informer les bénéficiaires et toute autre partie avec qui Acted travaille, de l'existence de ce Code que le personnel d'Acted doit respecter, y compris les règles afférentes aux signalements des fautes et manquements des personnels d'Acted. Tout signalement ou suspicion sera examiné(e) et traité(e) en toute discréetion. Acted traitera tout signalement de manquement ou violation du présent Code de conduite via les mécanismes de signalements indiqués.
- Si vous êtes un Responsable, vous portez la responsabilité de montrer le bon exemple, d'offrir un cadre de travail propice au respect des règles édictées par le Code de Conduite, et de développer des conditions de travail et un environnement favorable.

Dans le cadre de l'approche « zéro tolérance » d'Acted vis-à-vis des violations au Code de conduite, il est de la responsabilité de chacun d'appréhender et d'adapter son comportement pour qu'il soit en tout temps en conformité avec les valeurs et principes d'Acted, ainsi qu'avec les règles énoncées ci-après :

1 – JE RESPECTERAI LES AUTRES

- **Je respecterai** toutes les personnes de manière égale, sans distinction ni discrimination du fait de leur nationalité, origine, genre, croyances religieuses, opinions politiques ou handicap.
- **J'agirai** avec équité, honnêteté et tact, et je considérerai toute personne avec dignité et respect. Je respecterai les lois nationales ainsi que les cultures, traditions, coutumes et pratiques en conformité avec les Conventions des Nations Unies.
- **Je contribuerai** à favoriser un cadre de travail harmonieux, basé sur l'esprit d'équipe, le respect mutuel et la compréhension d'autrui.
- **Je porterai** une tenue appropriée, en adéquation avec mon poste et en fonction de l'environnement culturel dans lequel je travaille.



Par conséquent,

Je ne me livrerai à aucune forme de discrimination, harcèlement ou abus (qu'il soit de nature physique, sexuelle ou verbale), d'intimidation ou d'exploitation, ni à aucune autre conduite susceptible de porter atteinte aux droits d'autrui.

2 – J'AURAI UN COMPORTEMENT IRRÉPROCHABLE TANT SUR LE PLAN PERSONNEL QUE PROFESSIONNEL...

...en servant le mandat et les valeurs d'Acted, en appliquant les manuels, les politiques, les *guidelines*, les *handbooks*, les chartes, les règles et les procédures internes, en m'efforçant d'être irréprochable dans mon travail, en prenant mes responsabilités pour mes agissements, et en n'abusant pas de ma position de pouvoir en tant que représentant d'Acted. Je m'abstiendrai de tout comportement qui puisse m'empêcher de mener à bien mes tâches ou qui puisse nuire à la réputation d'Acted. **Je veillerai** à ce que mes performances, tant personnelles que professionnelles, soient fondées sur une conduite respectueuse de l'environnement, du genre, de la diversité et non discriminante.

Par conséquent,

- **Je ne soutiendrai ni ne prendrai part** à aucune forme d'activité criminelle, illégale, ou constituant un abus ou une forme d'exploitation, notamment le travail des enfants, la pédophilie, la prostitution forcée, le trafic d'êtres humains, de marchandises ou de substances illicites/illégales.
- **Je ne soutiendrai**, ni ne tolérerai, ni n'encouragerai en connaissance de cause le terrorisme ou des activités de personnes en lien avec le terrorisme.
- **Je n'échangerai pas** argent, emploi, biens ou services, contre des faveurs sexuelles, et toute autre forme d'humiliation, de dégradation et de comportement abusif est ineritable. Cela comprend les bénéficiaires des programmes.
- **Je ne demanderai**, ni n'accepterai une forme quelconque de rétribution personnelle, de service ou faveur d'un tiers -notamment des bénéficiaires - en échange de l'aide, du soutien ou des services apportés par Acted quelle qu'en soit la nature.
- **Je ne détiendrai pas**, ni ne profiterai de la vente de marchandises ou de substances illicites/illégales.
- **Je ne boirai pas d'alcool ni ne consommerai** de substances susceptibles d'affecter mes capacités à exercer mes fonctions ou pouvant nuire à la réputation d'Acted. De la même manière, je ne conduirai en aucune circonstance un véhicule appartenant ou utilisé par Acted¹ sous l'emprise de l'alcool ou de drogues. Je suis conscient que si j'avais connaissance d'un membre du personnel conduisant ou ayant conduit sous l'influence d'alcool ou de drogues, je me devrais de le signaler ; et qu'un tel manquement sera considéré comme une violation du Code de conduite et des réglementations d'Acted en matière de sécurité, et entraînera des mesures disciplinaires.
- **Je n'accepterai pas** de pot-de-vin ni de cadeaux substantiels (à l'exception de présents d'une valeur estimée à moins de 30 USD que je signalerai immédiatement à mon responsable) que cela provienne de gouvernements, bénéficiaires, donateurs, fournisseurs ou toute autre partie.
- **Je n'aurai**, aucune relation d'affaire pour toute fourniture de biens ou de services ou d'emploi au nom d'Acted avec ma famille, mes amis ou tout autre contact personnel/professionnel, pour toute fourniture de biens ou de services pour Acted ou tout emploi sans autorisation explicite.

¹ Pour les chauffeurs agréés, conformément au Manuel global Sureté & Sécurité d'Acted.



- **Je n'utiliserais pas** d'ordinateur, ou tout autre matériel fourni par l'organisation, pour consulter, télécharger, créer ou distribuer des documents inappropriés tels que ceux liés à la pornographie ou à la pédophilie.
- **Je suis conscient** que l'exploitation², les abus et le harcèlement sexuels constituent des fautes graves et sont par conséquent des motifs de mesures disciplinaires, y compris de renvoi sans préavis.
- **Je n'aurai pas** de relation sexuelle avec des enfants (des personnes de moins de 18 ans) quel que soit l'âge de la majorité ou l'âge du consentement au niveau local. Une erreur sur l'âge d'un enfant ne constitue pas un argument de défense.
- **Je ne demanderai pas** un échange d'argent, d'emploi, de biens ou de services contre des relations sexuelles, y compris des faveurs sexuelles ou autres formes de comportements humiliants, dégradants ou d'exploitation, et j'ai conscience que cela est interdit. Ceci concerne tout échange contre de l'aide due aux bénéficiaires
- **J'ai l'obligation** de créer et d'entretenir un environnement qui prévient l'exploitation et les abus sexuels et qui promeut la mise en œuvre de leur code de conduite. Les responsables, à tous niveaux hiérarchiques, ont une responsabilité particulière pour ce qui est d'appuyer et de concevoir des systèmes qui préservent cet environnement.
- **Je ne porterai** dans l'exercice de mes fonctions, ni armes ni uniformes militaires que ce soit dans les locaux ou dans les véhicules d'Acted.
- **Je protégerai** l'environnement et réduirai les risques d'impacts négatifs sur celui-ci.
- **Je minimiserais** avec vigilance, considération, prévoyance et anticipation les dommages causés à l'environnement, contribuerai positivement à l'identification de solutions aux problèmes environnementaux et je respecterai les réglementations et les standards environnementaux sur le plan professionnel comme personnel afin de limiter la pollution environnementale et de contribuer à la protection de l'environnement.

3 – JE M’ENGAGERAI ACTIVEMENT A PROTÉGER LES BÉNÉFICIAIRES D’ACTED

Etant donné les expériences difficiles auxquelles les victimes de catastrophes sont confrontées, et notamment leur vulnérabilité vis-à-vis des personnes ayant un pouvoir de décision ou d'influence sur certains aspects de leur vie, je chercherai toujours à protéger et défendre les droits des plus vulnérables, et notamment ceux des enfants, et plus particulièrement des orphelins et des enfants isolés, ceux des femmes, ceux des parents isolés, ceux des personnes âgées, ceux des personnes en situation de handicap, ceux des personnes souffrant de maladies chroniques et ceux des minorités vulnérables. Je ferai tout mon possible pour soutenir le travail de protection et d'assistance d'Acted, et j'agirai de manière à veiller aux intérêts des bénéficiaires, que je considère comme très importants.

² Se rapporter aux définitions de l'article 2 de la politique d'Acted de protection contre l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels. *Le terme « exploitation sexuelle » désigne ici tout abus réel ou tentative d'abus d'une position de vulnérabilité, de pouvoir différentiel ou de confiance à des fins sexuelles. Le terme « abus sexuel » désigne le fait d'imposer à autrui une activité sexuelle par la force, par des menaces ou par la contrainte, ou de profiter d'une situation de vulnérabilité, de déséquilibre de pouvoir ou de confiance à des fins sexuelles. Le terme « harcèlement » se caractérise par le fait d'imposer à une personne, de façon répétée, des propos ou comportements sexistes ou à connotation sexuelle qui portent atteinte à sa dignité en raison de leur caractère dégradant ou humiliant, ou créent à son encontre un environnement intimidant, hostile ou offensant.*



Par conséquent,

- **Je n'agirai pas**, d'une quelconque manière que ce soit, en violation avec les *guidelines*, manuels, *handbooks* opérationnels et les procédures, et notamment en ce qui concerne la politique d'Acted en termes de protection de l'enfance ; et je ne mettrai en position de danger aucun de nos bénéficiaires.
- **Je n'abuserai pas** du pouvoir et de l'influence que j'ai, du fait de ma position ou de mes fonctions, au détriment des vies et du bien-être des bénéficiaires. Je ne demanderai ou n'accepterai aucun service ou faveur en échange d'assistance et de protection de la part des bénéficiaires, des membres du personnel ou d'un tiers. Je n'entamerai aucune relation constituant une forme d'exploitation, qu'elle soit de nature sexuelle, sentimentale, financière ou liée à l'obtention d'un emploi avec des bénéficiaires.
- **Je ne m'engagerai** dans aucune relation sexuelle avec les bénéficiaires car elles reposent sur des rapports de pouvoir inégaux par nature, et risquent par conséquent d'entamer la crédibilité et l'intégrité du travail d'aide humanitaire.
- **Je n'omettrai pas** de mentionner toute information me concernant ayant trait à des condamnations ou mises en cause au pénal, ou poursuites au civil, plus particulièrement celles qui pourraient concerner l'abus d'enfants ; aussi bien celles préalables à mon embauche au sein d'Acted, que celles en cours au moment de mon embauche ou que celles émergeant pendant la durée de mon contrat.
- **J'éviterai, minimiserai et prendrai en charge** les dommages que je cause à l'environnement et au climat, conformément au principe de « ne pas nuire » vis-à-vis des bénéficiaires qui sont régulièrement lourdement affectés par le changement climatique et la détérioration de l'environnement bien qu'ils en soient les moins responsables.

4 – JE M'ASSURERAIS D'ÊTRE ATTENTIF A MA SÛRETÉ ET MA SÉCURITÉ, AINSI QU'À CELLES DES AUTRES...

... en ayant connaissance et en respectant les politiques et pratiques d'Acted en termes de sécurité et de sûreté, ainsi qu'en partageant avec mon responsable tout problème éventuel.

Par conséquent,

- **Je veillerai** à me familiariser et à respecter l'ensemble des règles et procédures globales et locales d'Acted en matière de sécurité, de sûreté et de santé.
- **Je n'adopterai pas** un comportement qui puisse présenter des risques pouvant nuire à ma sécurité et à celle des autres.

5 – JE PROTÈGERAI LES RESSOURCES ET LES BIENS D'ACTED...

... en faisant usage des ressources financières et les biens d'Acted avec précaution, ainsi qu'en évitant tout conflit d'intérêts entre l'exercice de mes activités professionnelles et personnelles. En particulier :

- **Je m'assurerai** que, les ressources d'Acted ne soient pas détournées et les protègerai du vol, de la fraude ou de tout autre préjudice.
- **Je signalerai** tout éventuel conflit d'intérêts avec un fournisseur, un prestataire de services ou un partenaire commercial (notamment relatifs à des liens familiaux ou à un lien actionnarial).



- **Je n'utiliserai pas** les bureaux, les biens d'Acted ou le savoir acquis du fait de mes fonctions avec Acted pour un bénéfice personnel, qu'il soit financier ou autre, ou pour un bénéfice personnel d'un tiers, comprenant famille, amis ou leur entourage.
- **Je protègerai**, gèrerai et utiliserai de façon responsable et efficace les ressources humaines, financières et matérielles d'Acted, en gardant à l'esprit que ces ressources ont été mises à la disposition d'Acted pour le bien des bénéficiaires et d'autres personnes soutenues par Acted.
- **J'utiliserai** efficacement et rigoureusement les ressources mises à ma disposition par Acted. Cela inclut notamment la réduction de la quantité d'énergie utilisée, l'optimisation des voyages quand cela est possible, l'attention portée aux biens d'Acted dans mes activités quotidiennes, la réduction de déchets, et lorsque cela est réalisable, la réutilisation, la réparation et le recyclage de matériel.
- **Je gèrerai** les fichiers électroniques et les archives de manière responsable en conservant à l'esprit la nécessaire protection de la vie privée. Les informations susceptibles d'être considérées comme illégales, injurieuses ou inappropriées ne doivent en aucune circonstance être traitées, téléchargées, stockées ni diffusées.
- **J'utiliserai** les équipements informatiques et les systèmes d'information mis à ma disposition dans le strict respect des principes et des règles définis dans la Charte d'utilisation des systèmes d'information d'Acted.

Par conséquent,

- **Je ne chercherai pas** à obtenir de bénéfices personnels de mon emploi avec Acted, et résisterai à toute pression politique indue lors de mes prises de décisions. Plus particulièrement, je ne percevrai ni n'attribuerai aucun pot-de-vin, y compris de commissions illicites de quelque type que ce soit.
- **Je ne demanderai** ni n'accepterai, de la part d'un quelconque gouvernement ou de toute autorité externe à Acted, des instructions concernant l'exercice de mes fonctions. Je n'accepterai aucune distinction honorifique, décoration, présent ou rémunération de quelque autorité que ce soit. Cela vaut également pour tout tiers externe à Acted, sans autorisation préalable ; à l'exception de présents symboliques évalués à moins de 30 USD.
- **Je n'accepterai** aucun emploi ou occupation en dehors d'Acted sans autorisation préalable. Je n'accepterai aucune rémunération complémentaire ou de subsides de la part d'un gouvernement ou d'une quelconque autre source.
- **Je n'aiderai pas** de personnes ou entreprises privées dans le cadre de leurs activités avec Acted quand cela pourrait constituer un traitement de faveur, qu'il soit réel ou perçu. Je ne participerai jamais à des activités relatives à l'achat de biens ou de services, ou à des activités relatives aux ressources humaines, lorsqu'il y a un potentiel conflit d'intérêts ; et j'agirai toujours en stricte conformité avec les instructions, *guidelines*, manuels et politiques d'Acted.

6 – JE GARANTIRAI LA CONFIDENTIALITÉ DES INFORMATIONS ET DES DONNÉES D'ACTED...

... en traitant les informations et les données d'Acted avec soin et en faisant preuve de discrétion. En particulier :

- **Je sauvegarderai** et aurai une utilisation responsable de toute information à laquelle j'ai accès du fait de mon emploi avec Acted.



- **Je mènerai** en conscience mes tâches professionnelles, et je ne divulguerai aucune information confidentielle concernant les bénéficiaires et les personnes soutenues par Acted, les autres membres de l'équipe et autres partenaires professionnels.
- **J'appréhenderai** avec la précaution et la discréction nécessaire les sujets d'ordre politique, militaire ou sécuritaire lors des communications officielles ou privées, et notamment conversations téléphoniques, messages téléphoniques, messages radio, courriers électroniques, réseaux sociaux et courriers.
- **Je m'assurerai**, lorsque je mènerai des activités de communication, que la description des personnes et les circonstances soient représentées avec justesse notamment en termes de capacité et de vulnérabilité. **Je mettrai en œuvre tous** les efforts nécessaires pour expliquer le contexte dans lequel les photos et récits seront utilisés et pour obtenir des personnes leur consentement pour utiliser leurs photos et leurs récits.

Par conséquent,

- Dans le cadre de mes fonctions avec Acted et après avoir quitté Acted, **je ne divulguerai** à aucun tiers une quelconque information confidentielle ayant été portée à ma connaissance pendant ma période de travail au sein d'Acted, sauf dans le cadre d'une requête légale. J'ai conscience que toute violation du secret professionnel, tant pendant ma période d'emploi avec Acted qu'après avoir quitté l'organisation, peut conduire à une demande de réparation et/ou de poursuites.
- Sans l'accord préalable du Directeur Pays ou du Département de la Communication au siège, **je ne ferai** aucune déclaration aux médias ou aux journalistes au nom d'Acted.
- Sans l'accord préalable de la direction de la communication au siège, **je ne ferai** aucun communiqué, à la presse -ou toute autre agence de presse-, ne soumettrai aucun article, livre ou tout autre matériel pour publication, y compris sur des blogs, des sites internet, des médias en ligne, des réseaux sociaux et des forums en ligne, si ces publications concernent Acted. Je m'engage à utiliser de manière responsable toute plateforme de média social personnelle incluant Facebook et Twitter, conformément à la législation en vigueur d'une part et des règles listées dans ce présent Code de conduite d'autre part. Sur ces plateformes personnelles, **je ne révèlerai** aucun sujet professionnel confidentiel ni ne divulguerai aucune information confidentielle relative à des bénéficiaires, ou des personnes soutenues par Acted, membres de l'équipe et autre relation de travail, ni ne représenterai Acted en aucune façon.

7 – JE SIGNALERAI TOUT INCIDENT OU PROBLÈME LIÉ AU PRÉSENT CODE

Afin que soient réunies toutes les conditions nécessaires à l'application du présent Code de conduite, nous ne devons pas nous contenter de l'appliquer individuellement mais nous avons également une obligation de faire rapport au sein d'Acted de tout potentiel incident, abus ou problème dont nous aurions été témoins ou informés.

Par conséquent,

Si je pressens ou soupçonne un acte d'exploitation, d'abus ou de harcèlement sexuels de la part d'un collègue, quel que soit l'employeur de ce collègue, il ou elle doit signaler de telles préoccupations via les mécanismes de signalement établis par l'organisation (transparency@acted.org or <https://transparency.acted.org>).

Je ferai rapport, par le biais des canaux appropriés, de toute situation me paraissant contraire aux standards contenus dans le Code de conduite.



J'ai conscience du fait que toute violation du présent Code de conduite peut entraîner une action disciplinaire, un licenciement voire des poursuites légales, et que tout(e) accusation ou signalement intentionnellement mensonger (ère) sera considéré(e) comme une violation du Code de conduite et donnera lieu à une action disciplinaire.

Date :

Lieu :

Nom et prénom du membre du personnel :

Signature.....





Code de conduite
destiné au personnel
d'Acted
© Acted
2025

